

**COMMUNE DE VALENCE-EN-BRIE**  
**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU MARDI 9 OCTOBRE 2012 A 20 H 00.**

L'an deux mille douze, le 9 octobre à 20 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de VALENCE-EN-BRIE dûment convoqué s'est réuni dans la salle de la mairie, sous la présidence de Jean-François PIERUCCI, Maire.

Etaient présents :

Mme Liliane FAURE, Mme Timmy CHEDRI, M. Bastoi AMANI,  
Mme Annie DUBREUIL, Mme Agnès BESNAULT,  
M. Philippe ROUSSEAU, M. Laurent ARDENOIS, M. José VIEIRA, M. Tony BERLAND  
Mme Florence GENIN, M. Daniel JACQUET

Etaient absents représentés :

M. Christophe ROUSSEAU donne pouvoir à M. Philippe ROUSSEAU  
Mme Elodie GARCIA donne pouvoir à M. José VIEIRA

Etaient absents :

Mme Chantal FIRMINHAC

Madame Liliane FAURE a été nommée secrétaire de séance.

**Le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour.**

Achat de terrain rue Emile Parquet.

L'ensemble du conseil accepte cet ajout.

**1/- Approbation du dernier compte rendu**

**C-R du 04 juillet 2012**

Madame A. Besnault signale qu'elle n'a pas reçu le CA 2011 Eau corrigé. Personne ne l'ayant reçu, celui-ci sera envoyé par mail. Le maire devra être mis en copie pour tout envoi par mail.

Ce compte rendu est accepté à l'unanimité

**2/-Rétrocession du Clos Lorris**

Le Maire indique que suite à la demande du syndicat du clos Lorris, le conseil avait déjà accepté d'intégrer ce lotissement dans le domaine public mais aucune délibération n'avait été prise. La procédure étant en cours et l'enquêteur public, Monsieur Lucotte mandaté, il est nécessaire de faire cette délibération. Les dates des permanences de l'enquêteur sont affichées dans tous les panneaux communaux.

Cette délibération est acceptée par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

### **3/-PLU**

Notre POS n'étant plus adapté pour une évolution harmonieuse de notre village, le Maire propose une délibération pour l'élaboration d'un PLU en lieu et place du POS et pour autoriser le Maire à rechercher un bureau d'étude et d'inscrire les sommes nécessaires au budget 2013.

Cette délibération est acceptée par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

### **4/-Régie d'avances.**

Pour ne plus avoir la même situation que l'année dernière au moment de la saint Nicolas, le Maire propose la création d'une régie d'avance pour pouvoir percevoir des recettes (brocantes, manifestations et dons diverses) et réaliser des dépenses dans l'intérêt des gens de la commune.

A la demande concernant le régisseur, le Maire précise que la décision n'est pas actée officiellement afin de laisser un temps de réflexion suffisant à la personne pressentie.

Cette délibération est acceptée par 12 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention

### **5/-Charte du développement durable.**

Suite à la nouvelle politique de l'eau mise en place par le Conseil Général, la Communauté de Commune ne pourra bénéficier des subventions pour les projets d'assainissements en cours que si elle a signé la Charte de développement durable. Pour cela nous devons délibérer pour adopter cette charte dont vous avez eu connaissance.

Cette délibération est acceptée par 14 voix pour, 0 voix contre et 0 abstention

### **6/-Décisions modificatives.**

Le Maire indique que nous avons une insuffisance de budget sur le compte 1641 de 2 309,59€ et sur le compte 66111 de 116,29€ cela est dû à un complément Daxia du 01 juin 2011 réglé en 2012.

Nous devons donc transférer ces sommes du compte 020 dépenses imprévues d'investissement au compte 1641 emprunts. Il est proposé d'arrondir à 2 310€

Cette délibération est acceptée par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

Et du compte 022 dépenses imprévues de fonctionnement au compte 66111 intérêts réglés à l'échéance. Il est proposé d'arrondir à 117€

Cette délibération est acceptée par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention

### **7/-Achat de terrain**

Pour éviter une nouvelle division de terrain et que notre village devienne un village dortoir, le Maire propose d'acheter un terrain rue Emile Parquet. Le conseil n'est pas contre, mais souhaite visualiser le dit terrain.

La délibération sera mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil dans un délai d'un mois.

## **Informations.**

- 1) Le Maire indique au Conseil que Madame Lambert a assigné la commune au tribunal administratif pour que celui-ci lui réattribue les IFTS.  
Le Maire informe le Conseil qu'il a demandé au cabinet d'avocats MPC de représenter les intérêts de la commune.
- 2) Le Maire informe le Conseil que la vente de l'Etape n'a pas pu se réaliser et qu'en conséquence, un appel d'offre a été lancé en vue de réparer le mur de la grange qui s'est écroulé depuis bientôt quatre ans et que si rien n'est fait, c'est la totalité de la grange qui risque de s'écrouler en entraînant celle du voisin.
- 3) Le Maire informe le Conseil que l'indemnité de conseil du comptable du trésor madame BURAND pour 2012 s'élève à 244.38€.
- 4) Le Maire informe le Conseil au sujet des problèmes d'eau à l'école. Il s'agit d'un problème de pression que VEOLIA cherche à élucider.

5) Sur la situation du CSCV :

Suite à plusieurs informations alarmantes concernant le CSCV soit :

Retard dans la remise des comptes à l'AFM pour le Téléthon 2011 en avril 2012 au lieu de Janvier.

Chèques pour le téléthon émis au nom du CSCV au lieu de l'AFM pour pallier à des dépenses de fonctionnement.

Nombreux appels en mairie de la part de banque.

Plusieurs lettres d'un huissier.

Pas de dépôt des comptes et de demande de subvention 2012 de la part du CSCV.

En tant que représentant de la collectivité qui l'a subventionné, le Maire a donc écrit au président du CSCV le 13 juillet 2012 en lui indiquant les faits ci-dessus et en lui demandant le bilan financier ainsi que l'état des comptes de son association.

Il lui rappelait aussi les risques encourus par lui en cas de non réponse au représentant de la collectivité.

Le Maire a reçu une réponse incomplète et sans les documents demandés le 30 août, courrier dans lequel le président du CSCV dit en gros que tout va bien et où il demande d'arrêter de le soupçonner de malveillance.

Le Maire lui a répondu le 01 septembre en regrettant son absence à la réunion des associations du 31 août et en lui redemandant des réponses claires sur les points ci-dessus et que vu le manque d'information sa manifestation des 20 et 21 octobre ne serait pas autorisée et que son programme de l'année ne serait pas retenu.

Le Maire lui a de nouveau rappelé les risques encourus par lui en cas de non réponse au représentant de la collectivité.

Le Maire a reçu le 11 septembre les documents demandés et les réponses au sujet de l'huissier et de l'AFM.

Pour le président du CSCV tout va toujours bien et l'AFM va continuer de lui apporter son soutien pour le prochain téléthon.

Il demande aussi une subvention pour 2012 de 1 500€.

Le Maire a répondu le 14 septembre avec copie à la secrétaire et à la trésorière :

- A) Que ses comptes 2011 n'étaient pas clairs.
- B) Que le budget 2012 était déficitaire.
- C) Que les subventions n'étaient pas accordées pour éponger des déficits de fonctionnement ni pour ajuster un budget.
- D) Que pour clarifier la situation le mieux était de faire les comptes au 30 juin 2012, un état des dettes et une Assemblée générale extraordinaire.

Le 08 Octobre, Le Maire a eu une réunion avec Monsieur Amani, adjoint en charge des associations, Monsieur Dupuis, coordinateur sud Seine et Marne et Monsieur Desbuleux directeur Réseau et Opération de l'AFM. Le président du CSCV qui était convoqué n'est pas venu. Monsieur Desbuleux, a donné des informations sur les comptes du dernier Téléthon et sur un chèque fait par le président du CSCV d'un montant de 1 822,50€ représentant les sommes collectées auprès des habitants de Valence qui est revenu impayé. Il a précisé que le CSCV ne sera plus parrainé par l'AFM.

Comme la crédibilité de l'AFM et du Téléthon sont en cause, l'AFM envisage dans un premier temps de porter plainte contre X

- 6) Mme L. FAURE fait le bilan des prestations du nettoyage des routes par l'entreprise balayage 77, après quelques problèmes techniques, le dernier passage nous a donné satisfaction du fait de faire précéder le véhicule de nettoyage par un agent communal porteur d'un souffleur et malgré le passage des encombrants qui a laissé nos trottoirs dans un état déplorable. Ce sont les employés communaux qui ont ramassés les ordures que n'avaient pas enlevées les encombrants. Les habitants concernés avaient tous reçus une lettre leur demandant de récupérer leurs déchets et de nettoyer le trottoir et leur rappelant ce qu'était les encombrants.

Par ailleurs, le SMITOM a averti la Commune que la benne des déchets verts ne sera plus enlevée si des sacs plastiques continuent à être déposés dans la benne, malgré les affiches apposées par la mairie près des bennes. Une poubelle va être mise pour que les sacs plastiques vides y soient déposés

### **QUESTIONS DIVERSES**

De madame A. Besnault sur l'heure de la cérémonie du 11 novembre.

Réponse : Celle-ci sera définie dès que nous aurons l'heure de Montereau

La séance est levée à 21H45

Compte rendu affiché le 17 octobre 2012

Le Maire

La Secrétaire